

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 26 juin 2025
Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GUERRIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 19 juin 2025
Date de publication : 3 juillet 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette
MICHAUD Dominique	THEVENIN Hélène	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	TRONCIN Dominique	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	CHEVAUX Bruno	REBILLARD Jean-Michel
JEANNET Nathalie	ROBERT Jean-Claude	ROCHE Paul
MEUGIN Olivier	MATHIOT Agnès	BREMOND Gabriel
GUERRIN Bernard	GINDRE Denis	RIOTTE Christine
SOLDAVINI Grégory	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	DIEBOLT Alain
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	GUIBELIN Hervé
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	VIVERGE Patrick
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	SAGET Emmanuel
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
LEPETZ Joëlle	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	DEJEAN Sylvie
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	

Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine
BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
GOMET Nicolas donne procuration à HERRMANN Nadine
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude
CALLEGHER Aline donne procuration à DEJEAN Sylvie
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LACROIX Olivier	DRUET Timothée	MATHEZ Christian
BONIN Jean-Luc	EMONIN Laurent	GINET Gérard
PAUVRET Emeric	GRUET Olivier	LAGNIEN Jacques

Objet : Rapports annuels d'activité DOLEA Eau et DOLEA Assainissement – Année 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CUINET

Suite à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est vue transférer les compétences eau potable et assainissement au 1er janvier 2020.

A ce titre, les contrats de Délégation de Service Public (DSP) lui ont été transférés y compris les contrats des SEMOp DOLEA Eau et DOLEA Assainissement qui sont délégataires depuis le 1er janvier 2016 pour 13 ans soit jusqu'au 31 décembre 2028.

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le délégataire d'une Délégation de Service Public (DSP) produise chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport d'activité, qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante de l'EPCI qui en prend acte.

Ces rapports présentent notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité de service. Ils doivent permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Pour l'année 2024, les points suivants peuvent être mis en évidence :

A. DÉLÉGATION EAU POTABLE

Pour Dole :

DOLEA Eau assure l'exploitation du service au niveau production, transfert, traitement et distribution de l'eau.

L'eau distribuée sur la commune de Dole est prélevée à la station de pompage de la prairie d'Assaut.

La délégation confiée à DOLEA Eau concerne les ouvrages suivants :

- La station de pompage de la prairie d'Assaut, d'une capacité de production de 18 000 m³/j,
- 4 réservoirs de stockage d'une capacité globale de 7 400 m³,
- 156,8 km de réseaux de distribution,
- 11 849 branchements eau potable (+ 0,3%),
- 13 827 compteurs.

Les éléments marquants pour l'année 2024 sont les suivants :

- L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable est de 110 sur une note maximum de 120,
- Le volume d'eau mis en distribution est de 1 660 088 m³ et relativement stable (+ 0,03%) à celui de 2023 (1 660 610 m³),
- Les apports d'eau extérieurs venant du Syndicat de la Région de Dole s'élèvent à 5 058 m³ et en légère diminution à ceux de 2023 (5 747 m³),
- Le nombre de clients raccordés est de 12 781 contre 12 707 en 2023. Cette légère augmentation est liée à des investigations sur les branchements par DOLEA permettant de retrouver des abonnés non enregistrés, des nouveaux abonnés et une mise à jour du fichier clients,
- Le rendement du réseau de distribution est de 82,1 % (81,3 % en 2023, pour rappel objectif contractuel à 82%),
- 100 % de conformité microbiologique dans le cadre du contrôle sanitaire,
- 100 % de conformité physico-chimique dans le cadre du contrôle sanitaire,
- Le prix de la part eau potable pour une facture de 120 m³ s'élève à 2,0487 € TTC/m³ contre 1,90177 € TTC/m³ en 2023 (effet inflation),
- Taux d'impayés de 2,76% en 2024 en légère hausse par rapport à 2023 où il était de 2,7%.

Pour Goux :

C'est le Syndicat de la Région de Dole (avec SOGEDO en affermage) qui est compétent en matière de production, transport et distribution.

151 abonnés pour 11 831 m³ facturés (12 161 m³ en 2023) La différence entre le nombre d'abonnés d'eau potable et d'assainissement est liée aux abonnés situés en zone d'assainissement non collectif.

Le prix de la part eau potable est de 2.09 TTC/m³ sur la base d'une facture de 120 m³ contre 2,04 € TTC/m³ en 2023 (effet inflation).

B. DÉLÉGATION ASSAINISSEMENT

Pour Dole :

DOLEA Assainissement assure l'exploitation du service au niveau collecte, transport et traitement des eaux usées.

La station d'épuration dite « Station de Dole Choisey », située en rive droite du Doubs, traite les eaux usées de Dole mais aussi par convention celles d'Authume, de Brevans, de Crissey, de Villette-les-Dole, d'Innovia, de Gevry, d'une partie de Tavaux (quartier des Cités) et des communes de l'ex syndicat de la Vèze (Amange, Archelange, Audelange, Baverans, Châtenois et Rochefort-sur-Nenon).

La délégation confiée à DOLEA Assainissement comporte les ouvrages suivants :

- 28 postes de relèvement et refoulement,
- 41 déversoirs d'orage,
- 197,52 km de réseaux de collecte (dont 123,3 km de réseau unitaire),
- La station d'épuration de Dole Choisey de type boues activées d'une capacité de 55 000 Equivalents Habitants, mise en service en 1998.

Les éléments marquants pour l'année 2024 sont les suivants :

- L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable est de 92 sur une note maximum de 120,
- Le nombre de clients dolois raccordés s'élève à 12 359 (12 285 en 2023),
- Le nombre de m³ d'eau traités à la station d'épuration de Dole Choisey pour l'ensemble des communes raccordées est de 2 831 299 m³ (2 569 195 m³ en 2023). Ce volume supérieur est principalement lié à la pluviométrie,
- Le volume de boues évacuées en épandage et compostage s'élève à 865,3 tonnes de matières sèches (777,96 tonnes en 2023),
- Le taux de conformité des boues est de 100%,
- Le prix de la part assainissement pour une facture de 120 m³ s'élève à 2,3516 € TTC/m³ (2,22692 € TTC/m³ en 2023) – effet inflation et part communautaire,
- Taux d'impayés de 1,97 % en 2024 en augmentation par rapport à 2023 où il était de 1,72 %. Pour Goux, l'exploitation du service est confiée à DOLEA Assainissement et la facturation est réalisée par SOGEDO avec l'eau potable,
- Nombre d'abonnés : 12 359 (12 285 en 2023),
- Nombre de m³ facturés : 1 481 796 m³ (1 538 456 en 2023).

Vu les rapports d'activité de l'année 2024 présentés,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 juin 2025,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **PREND ACTE** des rapports d'activité de l'exercice 2024 de DOLEA Eau et DOLEA Assainissement, ci-annexés, ainsi que des éléments concernant Goux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à diffuser ces rapports à l'ensemble des partenaires intéressés.

Fait à Authume, le 26 juin 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Services Techniques/Eau et Assainissement
- Doléa

Jean-Pascal FICHERE.

